

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 023-2889/17/BM

■ Convention de partenariat du projet SMART WASTEPACA dans le cadre du programme européen LIFE 2014-2020 MET 17/6008/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le programme européen LIFE 2014-2020 est l'instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il est régi par le règlement 1293/2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) et ses modalités de fonctionnement sont définies, pour la période 2014-2017, dans le programme de travail pluriannuel 2014-2017 adopté le 19 mars 2014. Pour la période 2014-2020, le budget du programme LIFE s'élève à plus de trois milliards d'euros (3 456 655 000 €), réparti en deux sous-programmes distincts : le sous-programme « Environnement » et le sous-programme « Actions pour le Climat ». Le programme LIFE finance des projets à travers des subventions à l'action. Il se compose :

- d'appels à projets traditionnels
- d'appels à projets intégrés

Les projets intégrés pourront mettre en œuvre des actions de meilleures pratiques, de démonstration ou pilote. Ils devront impérativement prévoir des actions de renforcement des capacités afin de permettre une mise en œuvre efficace et coordonnée des plans ou des stratégies éligibles, comme celle de la mise en œuvre des plans de gestion des déchets ou plan de prévention des déchets (directive cadre déchets 2008/98).

Au travers de la délibération du Conseil métropolitain n°FAG 009-1012/16/CM du 17 octobre 2016, la proposition suivante a été adoptée : « est approuvée la faculté pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen LIFE, en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2014-2020. ».

Dans le cadre de l'appel à projets du 19 mai 2016 publié par la Commission européenne, la Métropole AMP a adhéré en tant que partenaire et bénéficiaire des co-financements européens à la candidature du Projet LIFE-

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

IP SMART WASTE PACA - Towards a Circular Economy in the Provence-Alpes-Côte d'Azur Region: Implementing Waste Management Plans - porté par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (ci-après « Région PACA ») en tant que Chef de file.

La finalité du projet intégré LIFE « SMART WASTE PACA » est celle de l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) engagée en avril 2016 par la Région PACA – adoption planifiée pour janvier 2019. Il concerne tout le territoire régional et toutes les catégories de déchets. Le plan d'action du projet répond aux quatre objectifs suivants :

1. Accompagner le développement économique et l'innovation du secteur de la prévention et de la gestion des déchets
2. Réduire l'impact des déchets sur le patrimoine naturel régional (dispersion, stockage, incinération)
3. Favoriser le développement des compétences et la création d'emplois qualifiés dans la prévention des déchets
4. Mettre en place une gouvernance permettant l'implication des acteurs publics et privés et de la population

Ce projet fixe un plan d'action adossé à un outil de mobilisation des financements. Cette dynamique permettra de renforcer les expertises et de mutualiser les efforts aux niveaux décisionnels comme opérationnels. Lancée dès 2018, elle accompagnera parfaitement les ambitions des plans départementaux puis du futur plan régional et de la stratégie régionale d'action de l'Etat.

Le projet intégré LIFE « SMART WASTE PACA » a fait l'objet du relevé de décisions du GT n°6-Gestion des déchets de la Métropole, lors de la séance du 21 mars 2017 présidée par le DGA métropolitain Eau, Assainissement, Propreté et Déchets. Tous les territoires de la Métropole sont concernés par ce projet, relativement aux actions suivantes :

N°	Territoire	Action	Cofinancement LIFE	Autres cofinancements	Autofinancement Métropole	Montant éligible
1	Métropole AMP	Déploiement d'un dispositif de valorisation du geste de tri du verre	594 300,00 €	198 100,00 €	1 188 600,00 €	1 981 000,00 €
2	Métropole AMP	Etude pour la mise en œuvre/faisabilité de plateformes de compostage des biodéchets et déchets verts	15 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €	150 000,00 €
3	Métropole AMP	Etude de faisabilité d'un centre de tri métropolitain	10 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €
4	Métropole AMP	Etude pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et déchets verts (administrés, collectivités, gros producteurs)	15 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €	150 000,00 €
5	1- Marseille Provence	Démarche collective pour la promotion du réemploi	19 500,00 €	19 500,00 €	26 000,00 €	65 000,00 €
6	1- Marseille Provence	Compostage individuel & collectif	105 000,00 €	105 000,00 €	140 000,00 €	350 000,00 €
7	1- Marseille Provence	Densification colonnes de tri du papier et des emballages	39 600,00 €	0,00 €	92 400,00 €	132 000,00 €
8	1- Marseille Provence	Densification colonnes de tri du Verre	32 400,00 €	0,00 €	75 600,00 €	108 000,00 €
9	1- Marseille Provence	Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire	22 500,00 €	30 000,00 €	22 500,00 €	75 000,00 €
10	1- Marseille Provence	Formation des ambassadeurs de la réduction et du tri	3 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €
11	1- Marseille Provence	Campagne de sensibilisation aux bons gestes auprès des habitants en lien avec la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage.	30 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

N°	Territoire	Action	Cofinancement LIFE	Autres cofinancements	Autofinancement Métropole	Montant éligible
12	2- Pays d'Aix	Mise en place d'un système de contrôle d'accès et de gestion des données des 18 déchèteries du Pays d'Aix	120 000,00 €	48 000,00 €	312 000,00 €	480 000,00 €
13	2- Pays d'Aix	Ressourceries d'Aix/NOuest/Sest	54 000,00 €	54 000,00 €	72 000,00 €	180 000,00 €
14	2- Pays d'Aix	Compostage de proximité	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	80 000,00 €
15	2- Pays d'Aix	Acquisition de 90 colonnes de Verre	42 000,00 €	0,00 €	98 000,00 €	140 000,00 €
16	2- Pays d'Aix	Acquisition de 150 colonnes papiers	42 000,00 €	0,00 €	98 000,00 €	140 000,00 €
17	2- Pays d'Aix	Extension de la collecte sélective aux commerces de proximité (imbriqués dans l'habitat-centre ville)	18 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €	60 000,00 €
18	2- Pays d'Aix	Développement de l'extension des consignes de tri d'une population de 20 000 habitants à tout le territoire (400 000 habitants)	300 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	1 000 000,00 €
19	2- Pays d'Aix	Mise en valeur des plate-forme AV pour amélioration des performances de tri pour les ménages	144 000,00 €	0,00 €	336 000,00 €	480 000,00 €
20	2- Pays d'Aix	Définition d'un plan d'action de lutte contre le Gaspillage Alimentaire	5 100,00 €	6 800,00 €	5 100,00 €	17 000,00 €
21	2- Pays d'Aix	Construction de plateformes de proximité pour les déchets verts à Rousset	72 000,00 €	72 000,00 €	96 000,00 €	240 000,00 €
22	2- Pays d'Aix	Assistance des entreprises et administrations (producteurs de DAE) dans la gestion de leurs déchets	75 000,00 €	75 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €
23	2- Pays d'Aix	Etudes pour la création de 3 déchèteries professionnelles	3 500,00 €	21 000,00 €	10 500,00 €	35 000,00 €
24	2- Pays d'Aix	Collecte : réflexion / étude sur la concomitance de la collecte en PAP et PAV sur un même territoire	3 500,00 €	21 000,00 €	10 500,00 €	35 000,00 €
25	2- Pays d'Aix	Étude d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Spéciale	6 600,00 €	39 600,00 €	19 800,00 €	66 000,00 €
26	3- Pays salonnais	Etude d'évaluation technico-économique sur la collecte sélective des biodéchets	1 500,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	15 000,00 €
27	3- Pays salonnais	Campagne de communication sur l'extension des consignes de tri des plastiques sur le territoire du Pays Salonnais	15 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	50 000,00 €
28	3- Pays salonnais	Etude d'évaluation technico-économique sur l'extension des consignes de tri sur le territoire du Pays Salonnais	1 500,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	15 000,00 €
29	3- Pays salonnais	Etude d'évaluation technico-économique sur la séparation des flux fibreux/non fibreux	1 500,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	15 000,00 €
30	3- Pays salonnais	Interventions en milieu scolaire sur le territoire du Pays Salonnais	75 600,00 €	100 800,00 €	75 600,00 €	252 000,00 €
31	3- Pays salonnais	Création et installation de panneaux "info-recyclage" sur le territoire du Pays Salonnais	6 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €	20 000,00 €

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

N°	Territoire	Action	Cofinancement LIFE	Autres cofinancements	Autofinancement Métropole	Montant éligible
32	4- Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Mise en place de conteneurs enterrés pour optimiser la récupération des recyclables secs ménagers	149 986,80 €	0,00 €	349 969,20 €	499 956,00 €
33	4- Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Création de trois postes d'ambassadeurs de tri/ Renforcer les compétences par de la formation	45 018,00 €	60 024,00 €	45 018,00 €	150 060,00 €
34	5- Istres-Ouest Provence	Action d'évitement	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
35	5- Istres-Ouest Provence	Distribution de composteurs, communication et création d'un poste de maître composteur	120 000,00 €	120 000,00 €	160 000,00 €	400 000,00 €
36	5- Istres-Ouest Provence	Action éco-exemplarité : Collecte du papier et du tri dans les bureaux - prestation insertion	45 000,00 €	45 000,00 €	60 000,00 €	150 000,00 €
37	5- Istres-Ouest Provence	Déchèterie d'Istres	15 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €	150 000,00 €
38	5- Istres-Ouest Provence	Action / entreprises	20 000,00 €	120 000,00 €	60 000,00 €	200 000,00 €
39	6- Pays de Martigues	Extension des points d'apport volontaire en colonnes semi-enterrées en habitat vertical	140 700,00 €	0,00 €	328 300,00 €	469 000,00 €
TOTAUX			2 447 804,80 €	1 603 824,00 €	4 808 387,20 €	8 860 016,00 €

Les activités du projet LIFE-IP SMART WASTE PACA, dans le cas où ce dernier est retenu, débuteront à partir du mois de janvier 2018, pour une durée de 6 ans jusqu'au mois de décembre 2023.

A la suite de la signature de la déclaration de bénéficiaire associé par le Président de la Métropole en date du 12 avril 2017, le formulaire de candidature complet a été déposé par la Région PACA à la Commission européenne le 24 avril 2017. Suite à la demande de révision du dossier du 4 septembre 2017, la Région PACA a transmis la proposition définitive du projet le 27 septembre 2017, qui devrait définitivement être accepté à la fin du mois d'octobre.

En cas d'adoption définitive du projet, une Convention de partenariat sera signée entre le Chef de file et tous les partenaires impliqués. Celle-ci formalise l'organisation du partenariat et définit les responsabilités de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet conformément au formulaire de candidature consolidée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM, du Conseil de la Métropole du 13 mars 2017 approuvant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le règlement UE 1293/2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) ;
- L'appel à projets du programme européen LIFE du 19 mai 2016 publié par la Commission européenne ;
- La délibération du Conseil métropolitain n° FAG 009-1012/16/CM du 17 octobre 2016, approuvant la possibilité pour la Métropole de répondre aux appels à projets du Programme européen LIFE ;
- La déclaration de partenaire associé signée par le Président de la Métropole du 12 avril 2017 ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

- Le formulaire de candidature du projet LIFE-IP SMART WASTE PACA déposé par la Région PACA, en tant que Chef de file, à la Commission européenne le 24 avril 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les domaines prioritaires, les plans et les stratégies éligibles au programme européen LIFE, représentent un enjeu pertinent et stratégique pour la Métropole ;
- Que les objectifs généraux du programme d'actions du projet intégré LIFE « SMART WASTE PACA » sont pertinents et conformes au schéma métropolitain de prévention et de gestion des déchets ;
- Que les opérations ciblées dans le projet « SMART WASTE PACA » sont déjà programmées et que leurs financements par le programme européen LIFE constituent une clé de réussite supplémentaire.

Délibère

Article unique :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à signer la convention de partenariat avec la Région PACA, en tant que Chef de fil du projet LIFE-IP SMART WASTE PACA, en cas de résultat favorable à l'issue de l'évaluation définitive de la Commission européenne.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ